INSTITUT DE FRANCE

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS
BULLETIN N° 13 JANVIER-JUIN 1931

LE DOMAINE DE KÉRAZAN M. Ch.-M. Widor, au nom de l'Académie des Beaux-Arts, a fait la lecture du rapport suivant à l'assemblée trimestrielle de l'Institut, le 15 avril 1931.

M. ASTOR a fait à l'Institut un legs universel, à charge de conserver son domaine de Kerazan, près Loctudy • (Finistère), avec les fermes y attenant, et de créer dans ce domaine, sous forme de cours pour des jeunes filles, un enseignement d'art « appliqué et industriel », idée généreuse, inappréciable bienfait pour le pays. A l'unanimité, l'Institut accepta ce legs, le 24 avril 1929, et le décret qui en autorisait l'acceptation fut rendu le 30 mars de l'année suivante. En plus du château et des fermes représentant un capital de 1.600.000 francs,le legs comprend des terres estimées 3.000.000 et des valeurs: au décès du testateur dépassant 5.000.000 ; total dix millions au minimum (la liquidation n'est pas encore achevée). Située à deux kilomètres de Loctudy, à quatre de Pont-l'Abbé, à quinze de Quimper, noble terre dépendant jadis des puissants barons de Pont-1'Abbé, Kerazan regarde au loin, par delà les sables de l'île Tudy, le vaste horizon de l'Atlantique.

De l'ancien manoir féodal rien ne subsiste, et c'est aujourd'hui, dans l'encadrement de son beau parc, une construction de granit datant du xv ème,exempte de prétention. Quant à la famille de ses derniers propriétaires, les Astor, elle était d'origine corse. Vers 1850, Quimper avait à la tête de son Conseil municipal un Astor dont le fils, officier de la Légion d'Honneur, démissionnait à son retour de Crimée pour épouser une demoiselle Arnoult, héritière de Kerazan. Puis, lancé dans la politique comme son père, ce fils lui succédait à la mairie, au Conseil général et mourait sénateur, représentant le Finistère au Luxembourg. Bien différente, la vie de son unique héritier, notre bienfaiteur, affligé d'une surdité précoce, solitaire, mélancolique, plongé dans l'étude du droit, de l'histoire, de la philosophie ; l'hiver, fréquentant à Paris les bibliothèques et musées, l'été en Bretagne, s'occupant de ses fermes et gérant ses domaines. Nous aurons à réviser, à établir de façon méthodique, le catalogue des livres, tableaux, gravures et dessins de son musée ; ensuite à disposer pour le mieux les portraits de famille. Mais une fois ce juste hommage rendu à sa mémoire, il nous restera la très lourde charge, l'obligation testamentaire de constituer, à Kerazan, un enseignement d'art industriel. Quel sera le programme de cet enseignement, comment l'organiser, y intéresser la jeunesse de Pont-1'Abbé et de Loctudy, laquelle ne connaît guère que la dentelle et la céramique, comment l'initier à une nouveauté, celle du tapis, par exemple ? Il est bien évident que ce ne sont pas des femmes exerçant un métier, mais bien des fillettes qui se présenteront à nos cours... Comment les y appeler ? C'est à l'Académie des Beaux-Arts que s'est adressée la Commission administrative centrale pour étudier la question et organiser la fondation.Or, deux de nos confrères se trouvent avoir une particulière compétence en l'affaire, l'un par sa connaissance du pays et ses relations de jadis avec le châtelain de Kerazan,

l'autre par son autorité en matière de tapis, de dentelles, de châteaux et de parcs : Lucien Simon, notre Président actuel, et Maurice Fenaille. Sept autres de nos confrères, parmi lesquels le Directeur des Beaux-Arts, Paul Léon, font partie de notre Commission Astor. Aussitôt réunis et après un examen attentif des conditions du legs et des moyens d'y satisfaire, nous avons proposé les mesures suivantes : 1° Confier la tenue de la maison et sa discipline à des religieuses recommandées par l'évêque de Quimper et populaires dans le pays. 2° Confier l'organisation des cours et de l'enseignement à un directeur artistique qui, pour le moment, ne serait pas logé dans le château. Parmi plusieurs candidats qualifiés, le choix de la Commission s'est porté sur M. Georges Souillet, peintre estimé, habitant Loctudy, au courant de tout ce qui se fabrique dans la région au point de vue de l'art industriel, homme d'expérience et de bon conseil. En même temps, M. Fenaille établissait un plan des frais géné-

raux : maison, services, cuisine, car il faudra non seulement nourrir le personnel, mais encore faire déjeuner, à midi, les élèves arrivant à huit heures le matin, pour ne rentrer chez elles qu'à dix-sept heures. Son budget provisoire comprend directeur, contremaîtresses, sœurs, jardiniers, concierge, entretien des bâtiments, de plus, les frais d'établissement des ateliers de dentelle et de tapis, car il propose d'instaurer à Kerazan ce dernier genre d'industrie, (comme il l'a fait à Montrozier, Aveyron, pour le plus grand bien du pays). Budget annuel de 260.000 francs. Les caprices de la mode sévissent en ce moment sur la dentelle. Le « point d'Irlande » qui, depuis trente ans, faisait fortune dans trois de nos départements, ne se vend plus, et non seulement le « point d'Irlande », mais une vingtaine d'autres « points », au fuseau, à l'aiguille, au crochet. Elle-même, la broderie sur tulle, copiée mécaniquement, a cessé de plaire. Si, faisant appel

à l'initiative privée, aux collections particulières, l'Institut créait à Kerazan un musée de la dentelle contemporaine, cet art vieux de plusieurs siècles retrouverait sa jeunesse et son charme. L'exemple est contagieux, non moins que le désir de faire aussi bien et peut-être mieux encore. Quoi de plus opportun à la fondation Astor, qu'un musée de dentelle en face de son musée de peinture, quelle attraction aussi bien pour les touristes que pour les indigènes, et quelle fierté pour nous dans cette résurrection ! C'est en 1909, près de Rodez, que M. Fenaille organisa l'industrie du tapis qui donne à des femmes privées de travail, pendant une partie de l'année, le moyen de joindre les deux bouts. Comme depuis six mille ans en Orient, par la Perse et le Caucase, la méthode s'est jusqu'à nous transmise d'un apprentissage de trois mois dans de grands ateliers ; puis le travail se fait en chambre,sur un métier fort simple et de prix modique. Les grands ateliers, toutefois, gardent un personnel enseignant, contrôlant, vérifiant et, s'il est nécessaire, rappelant leurs élèves, lorsque les commandes affluent et la besogne presse. De Montrozier, centre de la fabrication aveyronnaise, les tapis sont expédiés à Paris, où la maison Laîné en assure la vente ; étant donnée la clientèle des banques et des hôtels, l'industrie ne chôme pas. Ainsi notre secourable confrère propose-t-il de l'organiser à Kerazan, grâce à l'envoi d'une de ses monitrices chargée de la direction des premiers mois et de l'instruction des professionnelles qui devront lui succéder. Mercredi dernier (8 avril), Lucien Simon et Maurice Fenaille avaient convoqué, à Kerazan, MM. Souillet, directeur proposé, le notaire de Pont-1'Abbé, dépositaire du testament, et l'architecte de Quimper, M. Legrand, diplômé des monuments historiques, désigné par M. Paul Léon. Ces messieurs constataient l'urgence de travaux pour les bâtiments, la nécessité de l'installation de l'électricité et de l'adduction d'eau potable ici et là. Ils reconnaissaient d'ailleurs la facilité d'y aménager les

divers ateliers et d'y loger les services, directeur, monitrices, sous-maîtresses, religieuses (quatre sœurs, leur vieil aumônier et un oratoire). M. Fenaille se rendait ensuite à Quimper auprès de l'évêque, Mgr Duparc, qui veut bien s'intéresser à notre œuvre et collaborer à sa réussite. Notre œuvre ? Ne nous en dissimulons pas la difficulté. Tout y est à créer, rien ne peut s'y régler d'avance : seuls le temps et les faits détermineront le ne varietur des programmes et les moyens de les réaliser. Quelles seront nos premières élèves, combien seront-elles ? Nous ne savons... Mais avant tout, en fondant cette œuvre, il faut nous soucier, nous inquiéter de l'opinion de nos nouveaux voisins, confiants dans l'Institut, héritier de leur généreux bienfaiteur. Lucien Simon qui connaît leur état d'âme pourra vous le conter. Le pays en tout cas ne tardera pas à reconnaître le service rendu par Maurice Fenaille à sa population féminine, en dépit des caprices de la mode et des surprises de l'heure, la vie assurée par le travail. L'Académie des Beaux-Arts demande à l'Institut le vote de confiance qui lui permette d'ouvrir la fondation Astor en octobre prochain.

Extrait du bulletin N° 13 - BNF Gallica